



Asbl soutenue par le Service Education permanente de la Communauté française et la Direction Générale de la Coopération au Développement



**La Belgique et ses  
relations internationales :  
Plate-forme pour un nouveau gouvernement**

**Commission Justice et Paix belge francophone asbl**  
rue Maurice Liétart, 31/6 • B-1150 Bruxelles • Belgique  
tél. 32-(0)2-738.08.01 • fax 32-(0)2-738.08.00  
info@justicepaix.be • www.justicepaix.be

A N A L Y S E 2 0 0 7

# La Belgique et ses relations internationales :

## Plate-forme pour un nouveau gouvernement

### Contexte

Notre pays participera aux travaux du Conseil de Sécurité des Nations Unies comme membre non permanent durant les années 2007 et 2008.

De plus, nous assurerons la présidence tournante de l'Union Européenne durant le second semestre 2010.

Après la présidence de l'OSCE, ces deux moments seront deux nouveaux « temps forts » de notre politique étrangère.

Nos relations extérieures articulent une politique étrangère, de coopération et de relations commerciales complexe entre les autorités fédérales et fédérées, qui composent la structure institutionnelle de notre pays. En dépit des (ou peut-être grâce aux) difficultés internes de la « maison Belgique », notre politique extérieure est basée sur une capacité de médiation qui fait notre réputation à l'étranger.

### Définition des priorités

Dans ce cadre, le nouveau gouvernement issu des élections de juin 2007 devra concentrer son action sur des enjeux internationaux reconnus par la communauté internationale.

Selon Kofi Annan et le panel d'experts des Nations Unies,

*« La puissance, la richesse et la situation géographique déterminent ce qui constitue les plus grandes menaces à la survie et au bien être. [...] »*

*« Six catégories de menaces guettent l'humanité :*

- les menaces d'ordre économique et social (pauvreté, maladies, environnement) ;*
- les conflits entre Etats ;*
- les conflits internes ;*
- les armes nucléaires, radiologiques, chimiques et biologiques ;*
- le terrorisme ;*
- la criminalité transnationale organisée <sup>1</sup> ».*

---

<sup>1</sup> « Un monde plus sûr : notre affaire à tous », résumé du Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, Nations Unies, 2006.

Notons que le premier point cité est celui des menaces d'ordre économique et social. Parmi ces menaces : la pauvreté. La lutte contre celle-ci est inscrite dans les objectifs du Millénaire. Les Etats y ont pris des engagements, notamment en faveur de la réduction de la dette. On se souvient que les objectifs du Sommet du Millénaire ont été fixés parce que les décisions antérieures n'ont pu être réalisées. On sait déjà aujourd'hui que les nouveaux objectifs ne seront pas rencontrés d'ici 2015. A chaque fois, la cause principale est la même : le manque de volonté politique réelle pour le faire et le choix de priorités des Etats occidentaux. Il est donc nécessaire de redire avec force qu'atteindre ces engagements est tout à la fois indispensable et urgente, car la dignité d'homme et le futur de millions d'êtres humains sont en jeu (voir, la question de l'accès à l'eau par exemple ).

Notons aussi que la priorité obsessionnelle du président des Etats Unis, et de ses alliés, n'est pas - selon l'ONU - la première menace mondiale. C'est aussi notre conviction. Nous considérons même que la « lutte contre le terrorisme » contribue moins aujourd'hui à réduire la « menace terroriste » qu'à rogner les droits et libertés fondamentaux dans les démocraties avancées. Telle qu'elle est aujourd'hui conçue et menée, la lutte contre le terrorisme est surtout une menace contre l'Etat de droit et les libertés fondamentales.

Il nous paraît dès lors urgent d'appuyer notre approche du monde sur d'autres bases idéologiques et politiques.

Aujourd'hui plus que jamais, nous réaffirmons que la paix est indissociable de la justice sous toutes ses formes, en ce compris ses volets économique et social. L'enjeu est de partir d'un véritable concept de sécurité collective basé sur la notion de sécurité humaine globale pour tous.

### **Les principes au service des priorités**

Dans cet esprit, la Belgique devra orienter, avec la plus grande insistance, sa politique internationale autour des principes suivants :

- le développement et l'appui des lieux, des structures et des outils politiques s'inscrivant dans la logique du **multilatéralisme** ;
- la priorité aux politiques de **prévention** des conflits, à la gestion civile des crises et à la **logique diplomatique** ;
- l'investissement dans les **politiques durables de développement et de coopération** ;
- l'inscription du respect des **droits fondamentaux** (en ce compris les droits culturels, économiques, sociaux et syndicaux) comme critère fondateur de toute action politique.

Aussi, Justice et Paix insiste sur les points suivants :

#### **1. Promotion des droits humains**

Pour que :

- la question de l'accès à l'eau soit reconnue comme un droit fondamental et inscrite comme tel dans les priorités du Conseil des Droits de l'Homme de Genève ;
- la lutte contre l'impunité de crimes de guerres, génocides et crimes contre l'humanité soit une priorité du gouvernement. Ceci doit se traduire dans les lignes budgétaires de l'aide que la Belgique doit octroyer dans la région des

Grands Lacs. La loi belge de compétence universelle doit parallèlement être évaluée et renforcée ;

- nos représentants au sein des institutions de Bretton Woods (FMI et BM) prennent en compte le critère des droits de l'Homme dans l'évaluation et les conditionnalités émises pour l'octroi d'appuis ;
- comme l'y incite le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, la Belgique se mette en place une commission nationale consultative des droits humains.

## **2. Coopération et développement**

Le monde n'a jamais été aussi riche qu'aujourd'hui. Dans le même temps, les inégalités sociales s'accroissent partout, au Nord comme au Sud de la planète. Il convient donc de s'interroger sur un modèle de production incontrôlée de richesses, qui creuse les inégalités tout en mettant la planète en danger. Pour le dire autrement, la question n'est plus aujourd'hui la production de la richesse, mais sa redistribution, à commencer par la satisfaction pour chacun de ses besoins fondamentaux tout en préservant les conditions de viabilité à terme pour notre terre.

La Belgique mettra donc l'accent sur :

- la souveraineté alimentaire ;
- un plan stratégique pour qu'à la fin de la législature en 2011, l'objectif des 0,7% du PIB consacrés à la coopération soit effectivement atteint. Ce plan sera concerté avec les ONG et la coopération indirecte sera renforcée ;
- l'accès à l'eau .

## **3. Résolution de conflits**

En ce début de 21<sup>e</sup> siècle, l'humanité est menacée par une forme nouvelle de course aux armements tant nucléaires que conventionnels, ainsi que par la multiplication des conflits de basse intensité ou encore dissymétriques.

La Belgique poursuivra donc, sur quatre axes, sa politique de promotion du désarmement :

- réforme du code de conduite européen en matière d'exportations d'armes (en le rendant contraignant, en clarifiant les critères d'exportations sur base des enjeux éthiques globaux), ce travail se fera en concertation avec les entités fédérées ;
- attitude pointue quant à l'adoption d'un traité international sur le commerce des armes (ATT) ;
- réaffirmation de l'objectif final de désarmement nucléaire total. Le Traité de non-prolifération nucléaire reste l'outil le plus judicieux en la matière. La Belgique devra dénoncer de manière systématique et sans « deux poids, deux mesures » toute politique d'armement ou de réarmement nucléaire ;
- intensification des initiatives de réduction de la disponibilité d'armes dans les régions à risques : collectes d'armes, démobilisation de soldats excédentaires et réinsertion dans la vie civile, renforcement des dispositifs juridiques et opérationnels touchant l'interdiction de l'exploitation de jeunes comme enfants-soldats .

D'une manière générale,

La Belgique poursuivra ses efforts, notamment dans les enceintes internationales, en vue de :

- obtenir une réforme démocratique du Conseil de Sécurité ;
- conduire un débat de fond critique sur la notion de « responsabilité de protéger » ;
- privilégier contre toute menace le recours à des outils civils plutôt que militaires. En d'autres mots et par exemple, il faut donner la priorité à l'OSCE et à la Commission Pour la Consolidation de la Paix plutôt qu'à l'Otan ;
- privilégier une approche des questions liées à la lutte contre le terrorisme qui soit respectueuse de l'Etat de droit et des libertés fondamentales ;
- consacrer la primauté de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les organisations périphériques (institutions de Bretton Woods, OMC) ;
- imposer la valeur juridique contraignante des décisions prises au BIT, au même titre que celles arrêtées dans le cadre de l'OMC.

### **3. Politique et présidence européennes**

On peut supposer qu'à l'horizon 2010, les Etats de l'Union européenne auront trouvé une solution à l'impasse dans laquelle se trouve aujourd'hui la construction européenne et que le Traité instituant une Constitution pour l'Europe aura été adopté sous une forme ou sous une autre.

*Si tel n'était pas le cas*, le gouvernement belge devra s'atteler à former avec quelques autres, dont la France et l'Allemagne, un groupe de pays désireux d'aller véritablement de l'avant dans l'intégration politique et sociale du continent européen. Ce groupe formera une véritable communauté de destin et sera l'avant-garde de la construction européenne. Le cas échéant, il pourra prendre corps à l'issue de la présidence belge de l'Union en 2010.

*Dans tous les cas*, la Belgique devra faire du rééquilibrage social de l'Europe la priorité de sa présidence. L'enjeu est capital. Le risque n'est plus en effet négligeable que la construction européenne se coupe définitivement des peuples qu'elle est supposée réunir dans un même ensemble. Les conséquences d'une telle rupture peuvent être incalculables et ouvrir la porte à toutes les aventures, en ce compris les pires régressions nationalistes.

La présidence belge doit s'atteler à la mise en place de mécanismes qui mettent un terme à la compétition féroce que se livrent les différents Etats de l'Union dans les domaines fiscaux et sociaux. L'objectif de la politique et de la présidence belges doit être d'obtenir une meilleure redistribution des richesses produites au sein de l'Union, entre les Etats et en leur sein. Pour ce faire, l'Union doit disposer d'un budget suffisant et de moyens fiscaux propres, tandis que doivent être mis en place un salaire et un revenu minimum garantis liés à l'évolution du RNB de chaque Etat membre. Enfin, l'Union doit prendre les mesures nécessaires pour protéger ses marchés contre les concurrents qui ne respectent pas les droits politiques, économiques et sociaux fondamentaux. Elle doit aussi mener une politique industrielle volontariste visant à accroître le nombre et la taille d'entreprises de statut européen dans les secteurs stratégiques et de pointe.

Pour conclure, nous nous demanderons, avec Pierre Defraigne, si le déficit d'épargne, la surconsommation énergétique, la course aux cerveaux du tiers-monde, le surarmement et l'escalade des inégalités depuis vingt ans qui caractérisent les Etats-Unis font vraiment d'eux un modèle de croissance qui peut inspirer l'Europe.

Poser la question, c'est y répondre. L'Europe doit tout au contraire rechercher une croissance « de haute qualité », qui intègre les coûts environnementaux et sociétaux parce qu'elle correspond, mieux que la vision néo-libérale qui inspire Lisbonne, aux attentes d'une civilisation riche des valeurs de liberté, de justice sociale et de responsabilité environnementale.

#### **4. Défense européenne**

Tandis qu'après le Royaume-Uni et le Danemark, la Pologne et la Tchéquie s'inscrivent à leur tour dans le projet de défense antimissile des Etats-Unis, la Belgique doit poursuivre l'action initiée en 2003 en faveur de la concrétisation d'un noyau dur de l'Europe de défense. La Défense qui inscrive ses forces armées dans la voie d'une armée commune intégrée et dans la perspective plus large d'un support accru à la politique européenne « holistique » de prévention des conflits et de gestion des crises et de coopération de plus en plus étroite avec le système des Nations-Unies, en ce compris les opérations de maintien et d'imposition de paix dans le cadre d'un mandat onusien.

Telles sont, pour nous, les considérations qui doivent guider la politique européenne de la Belgique. C'est dans cet esprit que la présidence belge de 2010 doit fournir le momentum d'un saut qualitatif dans la construction européenne.



Février 2007.

Léon Saur, expert et membre du Conseil d'administration de Justice et Paix et  
Benoit Albert, secrétaire général.